



Québec, le 9 juin 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le député de Sanguinet, M. Alain Therrien, a déposé une pétition à l'Assemblée nationale le 7 avril 2016 à l'Assemblée nationale concernant la décision de la Cour d'appel du Québec de novembre dernier dans le dossier du Procureur général du Québec contre Air Canada.

Cette pétition demande au gouvernement de continuer les procédures intentées pour qu'Air Canada respecte sa loi constitutive en maintenant un centre d'entretien, notamment dans la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

Elle demande également de communiquer avec le ministre des Transports du Canada pour s'opposer à la modification de la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada (LPPCAC) et, enfin, de tenir une commission parlementaire relativement à la fermeture d'Aveos en 2012.

Je vous rappelle que nous sommes intervenus de plusieurs façons afin de maximiser les retombées économiques de l'acquisition projetée par Air Canada de 45 avions CS300 de Bombardier, assortie d'options pour 30 appareils supplémentaires. Ainsi, en plus des emplois créés chez Bombardier par cette transaction, le gouvernement du Québec a obtenu de la part d'Air Canada qu'elle s'engage à faire effectuer, au Québec, les travaux de révision et d'entretien lourd de ses appareils de la Série C pour une période de 20 ans, collaborant ainsi à la mise en place d'un centre d'excellence de calibre mondial.

En contrepartie, une fois l'achat des appareils confirmé, le gouvernement du Québec a accepté de mettre fin au litige avec Air Canada concernant le maintien d'un centre d'entretien dans la CUM.

... 2

La mise en place du centre d'excellence mondial vise à créer jusqu'à 1 000 emplois sur une période de 15 ans, ce qui, compte tenu des autres investissements annoncés depuis 2012 dans ce secteur, permettrait de récupérer l'ensemble des emplois perdus lors de la fermeture d'Aveos.

En somme, nous souhaitons maximiser les avantages économiques concrets au bénéfice des travailleurs du Québec plutôt que de miser sur un jugement déclaratoire qui n'a pas de portée exécutoire.

En ce qui concerne la tenue d'une commission parlementaire, je crois qu'elle ne serait pas pertinente, puisqu'Emploi-Québec a soutenu les ex-travailleurs qui ont demandé son soutien pour se replacer sur le marché du travail, et ce, jusqu'à résolution de leur situation.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dominique Anglade